



## Passé au tribunal pour attouchement

Par **miskalie**, le **08/02/2011** à **16:52**

Bonjour,

Voilà il y a 3ans a peu près j'ai porter plainte contre une personne de ma "famille" pour attouchement. Nous passons au tribunal le mois prochain pour le verdict et je suis actuellement enceinte j'habite a 2h de route du palais de justice. Est ce que je peux écrire une lettre au procureur lui expliquant que je pourrais pas venir car je suis beaucoup stresser et je veux pas perdre le bebe? Ou est ce qu'il vas reporter l'audience? Moi je veux que sa se termine vite. Et aussi je voulais savoir vu que je me suis trompé dans les dattes quant il m'as fais sa et j'ai l'impression que personne ma cru et sachant qu'il a payer un bon avocat est ce qu'il a plus de chance de gagné que moi ? Et s'il lui donne raison il vas se passé quoi pour moi?

Merci s'il vous plait aidez moi. J'en souffre chaque jour de plus en plus c'est dur j'ai besoin qu'on me dise.

Merci encore.

Par **mimi493**, le **08/02/2011** à **21:27**

Vous n'avez pas pris d'avocat pour votre partie civile ?

Par **miskalie**, le **08/02/2011** à **21:44**

Oui mais je l'as vois pas avant le 24 et pour moi sa fais dans super longtemps.

Par **mimi493**, le **09/02/2011** à **10:53**

Si vous avez pris un avocat, il faut l'appeler.